



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Avis public

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 12 janvier 2021, la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté le plan d'urbanisme n° RU-205-2020 « Règlement du Plan d'urbanisme ».

Le règlement sur le Plan d'urbanisme a pour objet de remplacer le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, tout en tenant compte du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC).

Après avoir rappelé le contexte local et régional du développement, un bilan des éléments problématiques a été réalisé en plus de situer les grandes orientations d'aménagement. Le Plan d'urbanisme détermine des objectifs et des moyens de mise en œuvre pour les quatre grandes orientations d'aménagement suivantes :

1. Soutenir les activités agricoles et forestières
2. Maintenir la population à un niveau permettant de conserver le caractère harmonieux de la municipalité
3. Promouvoir les activités récréatives
4. Gérer les préoccupations environnementales

Le Plan d'urbanisme prévoit également deux affectations du sol réparties sur l'ensemble de son territoire :

- Affectation agricole « A »
- Affectation urbaine « U »

Enfin, le Plan d'urbanisme précise les mesures de mise en œuvre ainsi que les éléments de contraintes à la planification du territoire.

Ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel le 12 mai 2021 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que les règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

444, Rang St-Antoine
Saint-Gérard-Majella (Québec)
J0G 1X1

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA, CE 26 MAI 2021.

ANNY BOISJOLI
DIRECTRICE GÉNÉRALE